

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

Rencontre organisée par la Commission Justice et Paix à la Paroisse des Martyrs le 8 décembre 2012, à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Dans un premier temps, nous avons parlé des violences faites aux femmes. Elles sont bien connues. Ce sont d'abord toutes les femmes et filles qui sont frappées à la maison. C'est aussi le mariage forcé, également le viol, l'inceste, les grossesses indésirées, ce sont toutes les conditions mauvaises faites aux veuves et bien sûr le problème de l'excision. On verra dans la deuxième partie un certain nombre de choses que nous avons dit à ce sujet, au cours du partage qui a suivi les exposés.

La place de la femme dans la société : les évolutions actuelles

1-Dans la tradition négro africaine, **la femme était beaucoup respectée et honorée**. Mais elle était respectée surtout en tant que mère, beaucoup moins en tant qu'épouse. D'ailleurs, même si un véritable amour naissait avec le temps entre le mari et son épouse, la femme n'était pas en tant que telle l'amie de son mari, parce que le mariage était surtout l'alliance entre deux familles. Et même lorsque la jeune fille était mariée, elle continuait à dépendre de sa famille : de son père ou de son oncle, de ses grands frères etc. si bien qu'elle n'était jamais une adulte totalement libre et responsable. D'ailleurs, le but principal du mariage n'était pas l'amour conjugal, mais d'avoir des enfants pour faire grandir la famille et continuer la vie reçue des ancêtres. A cela s'ajoutait bien sûr l'existence de la polygamie dans la plupart des pays.

Il ne faudrait pas croire pour autant que la femme a trouvé toute sa place d'épouse, amie du mari, et encore moins de personne libre, dans la société actuelle. Et qu'il y a toujours un amour vrai et durable dans le couple : il suffit de voir le nombre de divorces, en augmentation. En tout cas, dans la polygamie, la 2^{ème} ou la 3^{ème} femme était une vraie épouse. Elle était vraiment mariée. Le mari avait été voir sa famille pour faire les premières démarches, remettre les cadeaux et payer la dot, signe d'alliance entre les deux familles. **La femme de polygame était une vraie femme**, elle avait une vraie sécurité. Actuellement on assiste au phénomène des « 2^{ème} bureaux » : des hommes qui, à côté de leurs femmes, prennent une maîtresse. Cette situation est beaucoup plus grave que la polygamie et fait beaucoup plus dépendre les femmes de l'homme, car elles n'ont aucune sécurité. Elles ne sont pas reconnues par la société, elles n'ont donc aucune assurance, elles sont soumises au bon vouloir de l'homme, pour le temps qu'il voudra.

2-Grâce aux différentes méthodes de régulation des naissances, la femme arrive à une **maîtrise de sa sexualité**, au moins quand son mari le permet. Car ce n'est pas toujours le cas, et beaucoup de femmes sont obligées de limiter leurs grossesses en se cachant. C'est vrai que cette régulation des naissances est un progrès et peut être une libération de la femme. Mais cette séparation entre la sexualité (les relations sexuelles) et la grossesse (la fécondité) n'est pas obligatoirement une libération pour la femme. En effet, un certain nombre d'hommes se permettent d'imposer des relations sexuelles à leurs femmes en leur disant : « puisque tu prends la pilule, tu ne seras pas enceinte, pourquoi refuser ? » Cette évolution de la sexualité risque, dans le monde actuel, de faire de plus en plus de la femme, un objet de désir, et non pas une personne

respectée pour elle-même, et dans sa dignité. Il suffit de voir l'image de la femme qui est utilisée dans la publicité, pour vendre et gagner de l'argent. En tout cas, malgré tous les efforts fournis, une vraie régulation des naissances a beaucoup de peine à se mettre en place.

3-Le travail de la femme : Autrefois, la femme restait à la maison ou allait travailler aux champs avec toute la famille. Elle ne travaillait pas seule, à l'extérieur, dans des bureaux ou dans d'autres activités. Ce travail professionnel de la femme est une bonne chose, car cela lui donne une certaine indépendance, et aussi une liberté au point de vue financier, dans la mesure où elle peut gagner sa vie. Mais là encore tout n'est pas positif. En effet les femmes travaillent à l'extérieur de plus en plus, mais cela veut dire qu'elles se retrouvent avec un double travail : le travail à l'extérieur et le travail à la maison. Et jusqu'à maintenant, beaucoup d'hommes ne soulagent pas leurs femmes dans ce travail de la maison. L'homme, quand il revient du travail se repose, la femme doit s'occuper de la cuisine, de la vaisselle et même parfois des enfants.

Autrefois au village, la femme travaillait avec son mari. Ils étaient toujours ensemble. Ils allaient ensemble au champ pour cultiver, même s'il y avait une répartition des activités et une différence de leurs rôles. Maintenant lorsque la femme a une activité professionnelle, elle travaille au dehors, loin de son mari. Elle est appelée à avoir des relations continues et souvent très proches, avec d'autres hommes. Cela suppose donc qu'il y ait un véritable amour et une fidélité entre l'homme et la femme, sinon ce sont des mariages qui se cassent. Et avec les enfants, c'est souvent la femme qui en subit les conséquences, plus que le mari. Par ailleurs, lorsque la femme travaille à l'extérieur, elle est parfois soumise aux harcèlements sexuels de certains patrons ou autres camarades de travail, et cela risque aussi de devenir un poids.

4-La théorie du genre : Cette théorie a ceci de positif qu'elle veut libérer la femme d'un modèle sexuel imposé, pour être elle-même, et vivre à égalité et à l'aise dans la société. Mais ce n'est pas toujours ce qui se passe en réalité, et on assiste actuellement à beaucoup de déviations et d'exagération, à partir de cette théorie du genre. Il est essentiel que la femme soit libre, et qu'elle soit traitée à égalité avec l'homme. Mais il est tout aussi important qu'elle reste elle-même et différente de l'homme. Qu'ils soient égaux mais différents pour être complémentaires. L'égalité pour la femme ne demande pas qu'elle rejette sa sexualité profonde, ni qu'elle devienne semblable aux hommes. Au contraire, la société a besoin des qualités féminines, même si ces qualités et ces valeurs viennent en grande partie de la culture et de l'éducation qui est donnée. Et on ne peut pas nier que si la sexualité ne se limite pas au corps, la dimension physique de la sexualité marque profondément toute la personnalité de l'homme et de la femme.

Tout cela nous montre qu'il y a de grands changements actuellement, que dans l'évolution moderne il y a beaucoup de positif, que les intentions sont certainement très bonnes, mais que la façon dont cela est vécu n'est pas toujours positif.

La Parole de Dieu

Que nous dit la Parole de Dieu sur toutes ces questions ?

Que faire ?

C'est dans le débat qui va suivre que l'on va tirer des conclusions. Déjà nous pouvons noter au moins trois choses importantes :

1 - vivre nos **relations entre hommes et femmes**, dans le respect. Et faire en particulier de nos relations sexuelles, de vrais actes d'amour et de don de soi, dans la dignité et l'accueil réciproque

2 - **Dans le mariage**, se parler pour se comprendre et pour échanger au maximum. C'est l'échange qui permet à chacun de trouver sa place en étant lui-même, et de rejeter toute violence et toute oppression, que ce soit dans le domaine sexuel ou dans le reste de la vie de l'homme et de la femme.

3 - Veiller à une bonne **éducation de nos enfants** dans la liberté, la responsabilité, et l'égalité dans la différence pour une vraie complémentarité. Ne pas accepter par exemple que le petit garçon se fasse servir par ses sœurs, ou qu'il se permette de commander la bonne (l'employée de maison). Sinon plus tard, il se conduira comme un tyran envers sa femme, comme il le fait envers sa sœur pour le moment. (d'après le père Armel)

LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Déjà ces violences existaient dans la tradition. Les garçons s'imposaient aux filles. Mais les enfants étaient protégés malgré tout dans la famille. Ils ne sortaient pas n'importe comment, ils ne traînaient pas dans la rue. Maintenant, les enfants ne sont plus en sécurité ni dans la rue, ni à l'école, surtout les filles. Il y a les violences verbales, physiques, psychologiques et même économiques. La violence sexuelle, en particulier, fait beaucoup de dégâts dans les foyers et dans les écoles. Là où les enfants devraient être davantage protégés, ce sont justement des endroits où les enfants sont victimes de la part de proches, ce qui empêche d'agir efficacement. Surtout que les violences sexuelles sont cachées. L'inceste existe effectivement et il est difficile d'agir. Il va falloir à tout prix trouver des solutions, car le phénomène se développe de plus en plus. La victime se tait et comme elle ne peut pas en parler, elle garde tout cela dans son cœur, et même elle en arrive à penser que c'est normal. La promiscuité favorise les relations sexuelles. Il y a une grande inégalité entre garçons et filles. Les garçons se sentent beaucoup plus libres et souvent, on empêche les filles de parler en disant que leurs paroles n'ont pas de valeur. Lorsque les filles sont victimes par exemple d'attouchements sexuels, les mamans n'osent pas parler, parce qu'elles sont trop soumises devant leurs maris et les autres hommes. On prend comme excuse que c'est la vie moderne et qu'il faut donc accepter les changements de comportements. Souvent on ne laisse pas aux filles l'intimité nécessaire pour préserver leur dignité, par exemple pour aller aux toilettes. Et malgré toutes les nouvelles lois que l'on a votées, il n'y a pas beaucoup de solution. On parle d'émancipation de la femme, mais si la petite fille est bloquée psychologiquement, cette émancipation ne sera pas possible. Il faut donc trouver des solutions concrètes. Il y a aussi tous les problèmes des mariages consanguins. La fille est alors mise dans un carcan de violences, avec toutes les pesanteurs qui empêchent les choses d'avancer (d'après Aïssata Fall).

LES VIOLENCES DOMESTIQUES

Au cours des deux dernières décennies, les violences à l'égard des femmes sont devenues une préoccupation majeure. Elles sont considérées comme une violation des Droits Humains. Ces violences sont universelles et touchent toutes les femmes du monde, toutes catégories confondues

Le Sénégal, au plan international et régional a ratifié tous les instruments juridiques de protection des droits des femmes (la CEDEF et son Protocole facultatif, le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des

peuples relatif aux droits des femmes, le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques (PIDCP) et le Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), la CDE et la Charte africaine des Droits et du bien être de l'enfant .

Au plan national, d'importantes mesures ont été prises (loi no 99 - 05 du 29 janvier 1999 et loi no 06- du 10 - mai 2005 etc.) pour la prévention et l'élimination des violences faites aux femmes

Malgré l'existence d'un arsenal juridique particulièrement riche, il a été noté la persistance des violences faites aux femmes et aux filles et la recrudescence des violences domestiques

Définition

Violences domestiques : situation dans laquelle une personne exerce des violences sur une autre personne, avec qui elle a des relations familiales.

elles sont physiques (coups et blessures volontaires, meurtre et assassinat), sexuelles (viol, inceste, pédophilie, mariages précoces et forcés), psychologiques, verbales, économiques...

Les violences domestiques sont reconnues comme un fléau national et ont un impact sur les membres de la famille, plus particulièrement sur les femmes et les enfants

Les conséquences sont multiples : dislocation de la famille, enfants perturbés, femmes dépressives, perte d'estime de soi chez les victimes, prostitution des filles..... Au Sénégal, une femme sur quatre est victime de violences conjugales, pourtant la plupart des victimes souffrent en silence, en raison d'une culture d'impunité profondément ancrée

Après examen de la situation, il en ressort que :

Beaucoup de dossiers n'arrivent pas au tribunal et s'arrêtent à la police

- Des dossiers sont classés sans suite par désistement de la partie civile
- des victimes ayant reçu des menaces ou des pressions, se rétractent en cours de procédure
- les décisions de justice ne sont pas souvent exécutées
- un nombre important de femmes n'accède pas à la justice
- des auteurs sont restés impunis

Une analyse approfondie du problème nous a permis de constater que les femmes victimes de violences sont confrontées à des blocages en ce qui concerne

- l'accès à la justice
- la pauvreté
- l'analphabétisme
- la méconnaissance de leurs droits par les femmes
- les pesanteurs socioculturelles

- les pressions d'ordre religieux
- la peur de la police et du tribunal
- le manque d'information
- non maîtrise des procédures
- lourdeur des procédures
-

Ainsi, la constitution de partie civile par des organisations de défense des droits humains est impérative.

Nous sollicitons des autorités concernées, l'autorisation d'ester en justice, afin que les victimes de violences et les femmes affectées directement ou indirectement puissent voir un jour leur problème connaître une issue heureuse et leur préjudice réparé

(Fatou Dème
Diouf)

LA TRAITE ET LE TRAFIC DES FEMMES

La traite des femmes est organisée en réseau et rapporte beaucoup d'argent. Cela se passe souvent en trois étapes :

- D'abord on propose à la femme du travail mais elle ne sait pas dans quelles conditions. On lui fait des promesses très vagues : tourisme etc. Ou bien il s'agit d'un recrutement forcé. La victime est approchée par des amis, des voisins ou des personnes étrangères.
- Le déplacement : Il est légal ou illégal, souvent par tous les moyens.
- L'exploitation : Il y a une exploitation dans le travail, mais aussi une exploitation sexuelle et même des prélèvements d'organes. La traite s'effectue avec violence, avec passage des frontières mais elle n'est pas obligatoirement forcée. Dans le trafic, ce sont parfois les intéressés qui vont voir les trafiquants.

Les causes profondes :

La principale cause c'est la pauvreté mais aussi des pratiques sociales et culturelles et la discrimination sexuelle (les conséquences au niveau des individus : danger de maladies ou de mort important, discrimination au retour chez soi, au niveau de la communauté). Les autorités ne font presque rien contre cette traite.

La traite des enfants existe en Afrique de l'Ouest. Le Sénégal est à la fois une destination et un pays de transit. De nombreux enfants quittent des villages pour s'adonner à la mendicité ou au travail domestique. On a calculé que 23 % des enfants travailleurs sont victimes de la traite (500 000) et que 34 000 jeunes filles, employées de maison, ont entre 7 et 18 ans. Pour les femmes, le problème c'est plutôt la prostitution.

Le cadre légal existe (protocole) mais il n'y a pas de décret d'application (notes prises pendant l'exposé de Sœur Chantal).

Maître Padonou : le cadre législatif :

Le Sénégal est champion dans la **ratification des traités** internationaux. Tous les textes internationaux sont ratifiés et applicables. Nous avons un Code pénal très perfectionné qui prévoit des sanctions très lourdes. Mais le phénomène continue, malgré les jugements au tribunal, le Code pénal et l'action de la Société Civile, des intellectuels et des chefs religieux. Pourquoi ?

Il y a beaucoup de pesanteurs qui empêchent d'appliquer les textes. A chaque fois qu'il y a des violences faites dans les familles, c'est la loi du silence, parce

que ce sont les hommes qui sont chefs de famille. Ou bien il y a des interventions de responsables politiques ou de chefs religieux musulmans (marabouts).

Malgré tous **les efforts des associations féminines**, les victimes ont beaucoup de peine à parler et à porter plainte. Il faut presque les forcer, parce qu'elles savent que très souvent, elles seront victimes de représailles, et elles n'ont pas toujours la protection dont elles auraient besoin. Il n'y a pas de prise en charge des victimes par l'Etat ni suffisamment d'assistantes sociales pour suivre les cas qui sont très nombreux et très variés. Même quand la femme porte plainte, on demande des preuves qu'elle ne peut pas fournir. Et souvent la famille refuse de parler contre ses propres membres (les parents, le chef de village ou le politicien du lieu).

Un autre problème : il est souvent **difficile pour les victimes de parler** en public, car les petites filles ne sont pas éduquées dans ce sens, et souvent les femmes sont analphabètes. Elles ne connaissent pas le français et elles sont perdues dans un tribunal. De plus, on demande presque toujours un certificat médical qu'il faut faire sans tarder. Et les victimes n'ont pas l'argent nécessaire pour faire faire ce certificat. La situation est spécialement difficile, quand il s'agit de problème sexuel. En effet le violeur se cache et, par définition, il n'y a pas de témoin. Et les victimes sont sous pression.

Même si le dossier arrive au Parquet, les victimes n'ont **pas les moyens de payer un avocat** qui coûte très cher, alors que très souvent au contraire, le violeur a de l'argent. Il va trouver des avocats qui chercheront des vices de forme : par exemple que le certificat a été fait par une infirmière et non pas par un gynécologue, ou qu'il a été fait trop tard après plusieurs jours. Pour ceux qui n'ont pas d'argent, il y a bien la possibilité d'assistance judiciaire. Mais les fonds qui sont affectés pour cela sont très réduits ou épuisés déjà à la fin du premier trimestre de l'année, si bien que le bâtonnier ne peut plus rien faire. Les avocats commis d'office sont mal payés, et souvent ils n'ont pas le temps ni même la volonté d'étudier le dossier. Le dossier est transmis à un juge qui n'a pas examiné le dossier à l'avance. Il faudrait écouter les témoins, mais ceux-ci refusent de venir par peur. Alors comme il n'y a rien de sûr, on ne condamne pas le violeur.

Mais surtout, très souvent, **les choses sont arrêtées à la Police**. On donne 50 000 frs CFA (70 euros) aux parents de la fille violée, et tout est terminé. Alors que tous les problèmes psychologiques restent et ne sont pas pris en compte. Souvent le garçon qui a violé dit « C'est ma copine » ou bien « elle était d'accord ». Si finalement le procès peut avoir lieu, le juge prendra ses responsabilités. Il donne alors le maximum de sanction. Il y a donc une grande responsabilité de la société civile dans ce domaine. La première chose, c'est de savoir comment les choses se passent (voir l'autre rencontre organisée par la commission de l'assistance judiciaire de l'aumônerie des prisons, que vous pouvez nous demander).

La sanction est une bonne chose, mais il faudrait en plus **une éducation, un suivi psychologique et une réhabilitation**. On dit que l'on punit, pour protéger la société. Mais en fait, très souvent lorsque les détenus sont libérés, ils recommencent la même chose, parce qu'ils n'ont pas été rééduqués. Donc la société n'est pas du tout protégée. Il faudrait intervenir tout de suite et avoir un suivi psychologique, aussi bien pour les victimes que pour les violeurs. Le problème de la violence est multiforme et difficile à comprendre. Il faut donc intervenir à tous les niveaux : de la famille, de l'entreprise, de la communauté, du quartier, de l'école... Il faut motiver les gens pour qu'ils luttent contre toutes les formes de violence, qu'elles soient physiques, morales, psychologiques, ou même simplement du chantage. Les auteurs sont très variés. Cela peut même

être le père, le mari, l'oncle ou le grand frère, le maître de l'école ou le maître de l'école coranique.

Il faut voir les causes : la pauvreté, la promiscuité, les garçons et les filles qui dorment dans la même chambre, l'ignorance, l'alphabétisme etc.

Quelques notes prises pendant la discussion :

- Les séances d'écoute que fait l'aumônerie des prisons sont très importantes, même s'il faudrait aller plus loin.
- L'éducation et le soutien des familles sont absolument nécessaires.
- On demande des sanctions très sévères mais ces sanctions ne servent à rien. Il faut l'éducation, mais l'éducation à un coût. Les associations qui veulent le faire ne sont pas soutenues par l'Etat, et l'Etat ne fait pratiquement rien dans ce domaine.
- Il faudrait aussi surveiller de plus en plus les Internet, qui prennent des proportions très importantes avec la pornographie.
- Les jugements prennent beaucoup trop de temps. Les gens trainent en prison avant d'être jugés, et surtout pour passer en appel (ceux-ci sont sans arrêt renvoyés ce qui fait que les détenus sont de plus en plus déstabilisés et entraînés par les mauvais conseils ou les mauvais exemples des autres prisonniers).
- Il faudrait absolument mener une action au niveau de l'école. Ce n'est pas normal que des enseignants enceintent leurs élèves. Il faut moraliser l'enseignement, mais il faudrait déjà que les associations des parents d'élèves jouent leur rôle et interviennent quand c'est nécessaire. Nous qui sommes venus ici, il est très important que nous parlions de ces questions autour de nous, que nous fassions réfléchir les gens, en particulier dans nos communautés de quartier, et que nous commençons à agir d'abord dans nos propres familles.
- La traite des femmes est en fait très répandue autour de nous mais nous n'y faisons pas attention. Par exemple, chaque matin, il y a tout un groupe de femmes venues des villages qui sont assises au rond-point de la place de Liberté 6, et qui attendent qu'on vienne leur donner du travail : laver le linge ou piler le mil. C'est de la traite. La mendicité c'est aussi une forme de traite. Les employées de maison sont soumises aussi à la traite et même aux violences sexuelles, quand ce n'est pas la prostitution. Les écoles coraniques ont aussi une grande responsabilité dans tout cela. Elles sont utilisées en fait, plus pour rapporter de l'argent au marabout, que pour apprendre le Coran. Cela tout le monde le sait, mais on ne fait rien pour que ça change réellement.

Qu'est-ce que le viol ?

Le viol, c'est tout acte de pénétration à caractère sexuel, obtenu sous la menace, la contrainte ou la violence, même par surprise. Même si cette pénétration se fait par le doigt ou un instrument, et non pas par les organes sexuels. Et que cela se fasse au niveau de la bouche, de l'appareil génital ou de l'anus. Soulever la robe d'une femme contre sa volonté ou montrer ses organes sexuels, c'est un **attentat à la pudeur**, qui est condamnable. Le viol est aggravé lorsqu'il est commis par une personne qui a une autorité sur la victime : un parent, un enseignant etc. Normalement dans ces conditions, le coupable est puni de 10 ans sans sursis.

CONCLUSION

Ce phénomène des violences sexuelles est universel. On le retrouve dans tous les pays. La justice ne propose pas de guérison, mais seulement la détention en prison, ce qui ne donne aucune chance de changer de comportement. En prison, on ne forme pas les gens pour qu'ils réfléchissent à ce qu'ils ont fait, ni pour qu'ils repartent dans une autre direction. Souvent les phénomènes de violence apparaissent, mais les gens ne savent pas quoi faire contre cela. Et il y a aussi toutes les croyances à la sorcellerie. Il faut soigner aussi bien les acteurs violents que les victimes, et bien sûr cela coûte cher. La première chose, c'est d'apprendre aux femmes dès l'enfance (aux petites filles) à prendre conscience qu'elles sont des personnes qui ont leur dignité, qu'elles ont droit au respect, mais aussi qu'elles sont des objets de désir. Il faut donc leur apprendre à réagir à toutes les provocations et ne pas rester passives.

Le problème de base c'est un problème d'éducation. Beaucoup de gens ne prennent plus leurs responsabilités. Autrefois tous les habitants du village intervenaient, pour éduquer les enfants du groupe. Mais maintenant on ne peut plus se permettre de faire la moindre remarque à un enfant, si ce n'est pas le sien. On paye alors les conséquences de l'individualisme et de l'égoïsme.

Il y a maintenant des cliniques juridiques, où des femmes juristes accueillent gratuitement les personnes qui ont des problèmes judiciaires à tous les niveaux, et qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat. Par exemple à la PMI de la Médina, toute la journée, les lundi et vendredi.